

L'intersyndicale du second degré de l'Académie de Reims
à
M. le Recteur

Objet : agissements d'un personnel de l'académie

Les syndicats de la commission administrative paritaire académique du second degré souhaitent vous faire part d'un problème récurrent qui demande une réponse adéquate et urgente de votre part.

Madame [redacted], IA-IPR [redacted] a, de façon répétée, tenu des propos, inappropriés, voire préjudiciables, adopté une posture inadéquate lors de visite-conseils, d'entretiens PPCR ou de formations. Ceci est corroboré par de multiples témoignages.

Des collègues, souhaitant rester anonymes (par crainte des retombées), nous rapportent ainsi des propos relatifs à la thématique du suicide :

"Mais n'allez pas vous suicider", "Il y a eu un suicide ici mais ce n'est pas une raison pour avoir peur", "Je m'étais promis de ne pas faire pleurer lors de l'entretien, d'autant que vous avez eu une tentative de suicide dans votre établissement",

- Donc, si je comprends bien ce que vous me dites, je ne suis pas une bonne enseignante,
- Oui, mais ça ne vaut pas le coup de se suicider pour cela."

D'autres remarques portent atteinte à la liberté pédagogique des enseignants. Ainsi, lors d'une inspection, Mme [redacted] avant même d'entrer dans la salle, observe l'implantation des tables et déclare à voix haute, devant les élèves rangés dans le couloir : "Je sais déjà que ça va mal se passer."

En formation, donc en public, des réponses malveillantes à des interventions de professeur·e sont ressenties comme humiliantes : l'enseignante propose "d'organiser et de structurer les interventions de chacun", Mme [redacted] réagit à l'usage du mot "structurer" - pris hors contexte - et interpelle cette enseignante devant une cinquantaine de professeurs : "Mme XXX, ça suffit avec votre grammaire !"

Ou encore, en visite-conseil, elle interrompt une enseignante dans son explication :

« - J'ai à cœur de fournir des situations authentiques aux enfants...
- Aux quoi ? (dit-elle sur un ton agressif-)
- Pardon, aux élèves...
- Aux quoi ? (renchérit-elle de façon plus véhément). Aux apprenants, madame, aux apprenants. »

L'enseignante précise que Madame l'Inspectrice a ponctué chaque syllabe d'un coup d'index sur la table.

Ces interventions brutales et infantilisantes, ne correspondent pas à ce que l'on peut attendre d'une visite-conseil.

Ces remarques sont inadmissibles de la part d'un personnel qui a une responsabilité RH, dont les missions principales sont l'animation des équipes, l'accompagnement et le conseil.

Aussi, nous vous sollicitons afin que vous mettiez un terme à cette situation.

Recevez, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Les représentant.e.s élu.e.s en CAPA et la secrétaire générale de la CFDT éducation formation recherche publique Champagne Ardenne

Les secrétaires académiques du SNES FSU

Les représentant.e.s élu.e.s en CAPA et le secrétaire académique du SNALC Champagne-Ardenne

Les représentant.e.s élu.e.s en CAPA et la secrétaire académique de la CGT éduc'action

Les représentant.e.s élu.e.s en CAPA et le secrétaire académique de SUD éducation

Les élus en CAPA et secrétaires du Snetaa-FO et du SNFOLC de l'académie de Reims